

Directeur de publication :
Jocelyne GROUSSET
Abonnement :
inclus dans la cotisation
Impression : SNMSU

Commission paritaire :
0210 S 06752

ISSN :
1770-5347

Siège administratif :
SNMSU-UNSA Education
87 bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex
Tél. 01 58 46 14 80
Courriel : snmsu@unsa-education.org

N° 88
Avril
2015

édito

Un silence persistant et ...inquiétant

La loi de refondation de l'école de 2013 a inscrit la promotion de la santé comme une des missions de l'école. Cette pierre à l'édifice de la santé a été un temps fort de la validation de l'école comme un des acteurs de la santé des enfants et des adolescents.

L'année 2015 a débuté avec plusieurs audiences au ministère, l'une sur les missions et l'autre sur l'attractivité du métier. Le SNMSU UNSA Education a défendu ses positions sur la revalorisation du métier et sur la déclinaison d'une politique de promotion de la santé à l'école.

Nous ne baissons pas la garde et au sein de la fédération avec les autres syndicats (SNIES, SNA SEN, SE UNSA), nous avons décliné un parcours santé dans le système éducatif correspondant aux attendus de la loi de la refondation de l'école et aux besoins identifiés par les professionnels de terrain de l'éducation nationale. Mais les propositions faites restent actuellement sans écho...

Le projet de loi de santé, discuté en première lecture à l'assemblée nationale, met l'accent sur la prévention pour l'enfant et sur le rôle de l'école. Dans les discussions, on oscille entre des exigences et des attentes vis-à-vis de l'école très généralistes, mais aussi très précises. D'autre part, les dénominations utilisées entretiennent un flou entre une démarche santé à l'école qui englobe toutes les dimensions de la promotion de la santé et une démarche seulement éducative de la promotion de la santé dont l'école n'est qu'un des acteurs. Si le SNMSU-UNSA Éducation soutient complètement la démarche de protection/ prévention pour tous les élèves qui passe par la qualité de l'environnement et du climat scolaire, l'éducation pour la citoyenneté et la santé, il se mobilise aussi pour le repérage/dépistage /diagnostic des enfants à risque de difficultés d'apprentissages. Il s'agit là de répondre à des besoins spécifiques et de proposer un parcours éducatif adapté. La santé à l'école patine donc dans des confusions de concept, et toujours dans un flou de « qui fait quoi »...

Nous réaffirmons que l'école a besoin de professionnels de santé, que les médecins de l'éducation nationale ont montré leur savoir faire aussi bien en santé publique que dans le diagnostic et le suivi des troubles des apprentissages. Le silence permanent du ministère de l'éducation nationale ne fait qu'aggraver les inégalités de santé et la situation de la médecine scolaire. Le risque est de voir se multiplier les territoires sans médecin de l'éducation nationale. C'est pourquoi les parlementaires ont ré interpellé le gouvernement sur l'état de la médecine scolaire. Les médecins de l'éducation nationale peuvent-ils accepter de poursuivre un métier sans connaître les grandes orientations de la politique de santé à l'école, sans avoir de perspective de carrière ?

Notre ministère prépare actuellement la rentrée 2015-2016. Les médecins de l'éducation nationale et le SNMSU-UNSA Éducation attendent toujours des réponses.

Jocelyne Grousset

Sommaire

- 2 Revalorisation : audiences
- 2 Travaux règlementés : une affaire à suivre
- 3 Déclaration du SNMSU au CSE
- 5 Activités syndicales
- 6 Le SNMSU dans les médias
- 7 Plan d'accompagnement personnalisé
- 9 Le GNIES au salon de l'éducation
- 10 17^e journées de l'épilepsie à Nancy, novembre 2014
- 11 Journée AFPSSU du 23 janvier 2015